Règlement des études et de la scolarité
2026-2027
Master 2 - Qualité, hygiène, sécurité - Management qualité sécurité environnement (alternance possible)

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.
Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d’acquis

Les demandes de validations d’acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d’acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d’une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d’UE.

L’étudiant bénéficiant d’une validation d’acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.
Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d’une UE ayant fait l’objet d’une dispense d’études n’entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l’UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l’Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l’étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d’échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l’Université de Strasbourg. Les modalités d’évaluation de l’étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L’assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.
Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d’un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d’assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.
À défaut de cet accès de droit, l’accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l’examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d’accueil. L’admission est prononcée par le président de l’université, sous réserve d’avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L’étudiant n’ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.
L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiqués dans le tableau joint.

Le mémoire est présenté soit devant un jury composé au moins un membre habilité à diriger des recherches, soit devant un jury d'harmonisation composé d'un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maitrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L’évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d’évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l’ensemble des semaines du semestre et pour l’ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.
Elle doit permettre à l’équipe pédagogique d’attester que l’étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n’a pas nécessairement pour objectif d’évaluer tous les contenus pédagogiques d’une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l’évaluation suivante, selon des modalités laissées à l’appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l’UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l’enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l’UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l’étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.
Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.
Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l’impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l’étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :
- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.
L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Identification des copies

Dans le cadre des examens écrits, seules les copies correctement identifiées sont prises en compte lors de la correction. Cette identification se fait dans l'encart prévu à cet effet sur les copies d'examen, entre autres par un numéro propre à chaque étudiant (numéro d'anonymat ou d'étudiant). L'étudiant ayant rendu une copie sans identification clairement lisible ou absente est considéré comme "absent injustifié". Ceci a des conséquences sur le calcul de l'élément le rendant défaillant au semestre, voire à l'année.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Après démarche administrative auprès de la scolarité concernant l'établissement d'un contrat pédagogique dans les délais et sous réserve de validation du responsable de formation). Cet aménagement est applicable pour :

tous les publics

Étalement des études sur deux années universitaires (Après démarche administrative auprès de la scolarité concernant l'établissement d'un contrat pédagogique dans les délais et sous réserve de validation du responsable de formation). Cet aménagement est applicable pour :

tous les publics

Dispense d'examen (Après démarche administrative auprès de la scolarité concernant l'établissement d'un contrat pédagogique dans les délais et sous réserve de validation du responsable de formation). Cet aménagement est applicable pour :

tous les publics

Semestre 3 Master MQSE

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
		Choisir 1 élément(s)																		
	BLOC	Étudiants en formation initiale				CCI														
EGF1KU1	**UE**	**Les méthodes et outils de la Qualité**	**6**	**6**		**CCI**														
							CM 52													
							TD 2													
EGF1KM11	EC	Méthodologie et outils du 6 sigma - Statistiques		4		CCI		**Écrit** EGF1KM11E	SC	ET	2h00	2								
								Rapport EGF1KM11R	SC	PE		2								
EGD1KM51	EC	Analyse de données et calcul quantitatif		2		CCI	CM 8													
								Rapport	SC	PE		2								
EGF1KM12	EC	Métrologie & Contrôle qualité					CM 6													
EGD1KM24	EC	Blockchain / L'entreprise 4.0					CM 4													
EGF1KM13	EC	Data Management					CM 4													
EGF1KM14	EC	Traitement et exploration des données (Power BI)					CM 8													
EGF1KU2	**UE**	**Management par processus**	**6**	**6**		**CCI**														
EGF1KM21	EC	Jeu d'entreprise		1		CT	TD 20													
								Rapport	CC	PE		1								
EGD1KM34	EC	Gestion de projet - commun				CCI	CM 4													
EGF1KM22	EC	Gestion de projet - QHSE		2		CCI	CM 20													
								Écrit	SC	ET	1h00	2								
EGF1KM23	EC	Coûts et qualité					CM 4													
EGF1KM24	EC	Gestion industrielle & Lean Management		2		CCI	CM 32													
								Rapport	SC	PE		1								
								Écrit	SC	ET	1h00	1								
EGF1KM25	EC	Processus et Progiciel de Gestion Intégré (SAP)					CM 12													
EGF1KM26	EC	Management des risques		1		CCI	CM 12													
								Rapport	SC	PE		1								
EGF1KU3	**UE**	**Management et performance**	**9**	**9**		**CCI**														
EGD1KM14	EC	Initiation à la recherche					CM 12													
EGD1KM31	EC	Introduction au développement de la personnalité créative					CM 6													
EGD1KM11	EC	Gestion du changement I		1		CCI	CM 18													
								Écrit	SC	ET	1h00	1								
EGF1KM31	EC	Gestion du changement - Qualité					CM 8													
EGF1KM32	EC	Gestion de la connaissance et qualité		1		CCI	CM 10													
								Écrit	SC	ET	1h00	1								
EGF1KM33	EC	Leadership et stratégie d'entreprise					CM 8													
EGF1KM34	EC	Communication et conduite de réunions		2		CCI	CM 15													
								Oral	SC	EO	0h20	1								
EGF1KM35	EC	Management de la performance; Sécurité de l'information				CCI	CM 16													
EGF1KM36	EC	Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ISO 26 000		1		CCI	CM 12													
								Oral	SC	EO	0h20	1								
EGF1KM37	EC	Management de la diversité					CM 4													

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
EGF1KM38	EC	Qualité et politique de formation en entreprise		1		CCI	CM 10													
								Rapport	SC	A		1								
EGF1KM39	EC	Audit - ISO 19011		3		CCI	CM 28													
								Écrit	SC	ET	1h00	3								
EGF1KU4	**UE**	**Management de projet**	**3**	**3**		**CCI**														
EGF1KM41	EC	Gestion de projets collectifs		3		CCI	TD 20													
								Oral	SC	EO	0h20	3								
EGF1KU5	**UE**	**Normes et Management QSE**	**6**	**6**		**CCI**														
EGF1KM51	EC	Management de la qualité - ISO 9001		3		CCI	CM 24													
								Écrit EGF1KM51E	SC	ET	1h00	1,5								
								Rapport EGF1KM51R	SC	PE		1,5								
EGF1KM52	EC	Qualité dans le service					CM 8													
EGF1KM53	EC	Santé et sécurité au travail - ISO 45001		1		CCI	CM 16													
								Oral	SC	EO	0h20	1								
EGF1KM54	EC	Environnement et développement durable - ISO 14001		1		CCI	CM 16													
								Rapport	SC	PE		1								
EGF1KM55	EC	Qualité fournisseurs					CM 8													
EGF1KM56	EC	Qualité et stratégie en politique de santé publique		1		CCI	CM 14													
								Oral	SC	EO	0h20	0,5								
								Rapport	SC	PE		0,5								
EGF1KM57	EC	Qualité dans laboratoires d'étalonnages et d'essais - ISO/IEC 17025				CCI	CM 4													
EGF1KM58	EC	Good Manufacturing Practices					CM 6													
EGF1KM59	EC	Qualité dans l'automobile IATF 16949					CM 6													
EGF1KM50	EC	Qualité en agroalimentaire - ISO 22000					CM 6													
	BLOC	Étudiants en alternance				CCI														
EGF1KU1	**UE**	**Les méthodes et outils de la Qualité**	**6**	**6**		**CCI**														
EGF1KM11	EC	Méthodologie et outils du 6 sigma - Statistiques		4		CCI	CM 52 TD 2													
								Écrit EGF1KM11E	SC	ET	2h00	2								
								Rapport EGF1KM11R	SC	PE		2								
EGD1KM51	EC	Analyse de données et calcul quantitatif		2		CCI	CM 8													
								Rapport	SC	PE		2								
EGF1KM12	EC	Métrologie & Contrôle qualité					CM 6													
EGD1KM24	EC	Blockchain / L'entreprise 4.0					CM 4													
EGF1KM13	EC	Data Management					CM 4													
EGF1KM14	EC	Traitement et exploration des données (Power BI)					CM 8													
EGF1KU2	**UE**	**Management par processus**	**6**	**6**		**CCI**														
EGF1KM21	EC	Jeu d'entreprise		2		CT	TD 20													
								Rapport	CC	PE		1								
EGD1KM34	EC	Gestion de projet - commun				CCI	CM 4													
EGF1KM22	EC	Gestion de projet - QHSE		2		CCI	CM 20													
								Écrit	SC	ET	1h00	2								
EGF1KM23	EC	Coûts et qualité					CM 4													
EGF1KM24	EC	Gestion industrielle & Lean Management		2		CCI	CM 32													

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Rapport	SC	PE		1								
								Écrit	SC	ET	1h00	1								
EGF1KM25	EC	Processus et Progiciel de Gestion Intégré (SAP)					CM 12													
EGF1KM26	EC	Management des risques		1		CCI	CM 12													
								Rapport	SC	PE		1								
EGF1KU3	**UE**	**Management et performance**	**9**	**9**		**CCI**														
EGD1KM14	EC	Initiation à la recherche					CM 12													
EGD1KM31	EC	Introduction au développement de la personnalité créative					CM 6													
EGD1KM11	EC	Gestion du changement I		1		CCI	CM 18													
								Écrit	SC	ET	1h00	1								
EGF1KM31	EC	Gestion du changement - Qualité					CM 8													
EGF1KM32	EC	Gestion de la connaissance et qualité		1		CCI	CM 10													
								Écrit	SC	ET	1h00	1								
EGF1KM33	EC	Leadership et stratégie d'entreprise					CM 8													
EGF1KM34	EC	Communication et conduite de réunions		2		CCI	CM 15													
								Oral	SC	EO	0h20	1								
EGF1KM35	EC	Management de la performance; Sécurité de l'information				CCI	CM 16													
EGF1KM36	EC	Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ISO 26 000		1		CCI	CM 12													
								Oral	SC	EO	0h20	1								
EGF1KM37	EC	Management de la diversité					CM 4													
EGF1KM38	EC	Qualité et politique de formation en entreprise		1		CCI	CM 10													
								Rapport	SC	A		1								
EGF1KM39	EC	Audit - ISO 19011		3		CCI	CM 28													
								Écrit	SC	ET	1h00	3								
EGF1KU5	**UE**	**Normes et Management QSE**	**6**	**6**		**CCI**														
EGF1KM51	EC	Management de la qualité - ISO 9001		3		CCI	CM 24	**Écrit** EGF1KM51E	SC	ET	1h00	1,5								
								Rapport EGF1KM51R	SC	PE		1,5								
EGF1KM52	EC	Qualité dans le service					CM 8													
EGF1KM53	EC	Santé et sécurité au travail - ISO 45001		1		CCI	CM 16													
								Oral	SC	EO	0h20	1								
EGF1KM54	EC	Environnement et développement durable - ISO 14001		1		CCI	CM 16													
								Rapport	SC	PE		1								
EGF1KM55	EC	Qualité fournisseurs					CM 8													
EGF1KM56	EC	Qualité et stratégie en politique de santé publique		1		CCI	CM 14													
								Oral	SC	EO	0h20	0,5								
								Rapport	SC	PE		0,5								
EGF1KM57	EC	Qualité dans laboratoires d'étalonnages et d'essais - ISO/IEC 17025				CCI	CM 4													
EGF1KM58	EC	Good Manufacturing Practices					CM 6													
EGF1KM59	EC	Qualité dans l'automobile IATF 16949					CM 6													
EGF1KM50	EC	Qualité en agroalimentaire - ISO 22000					CM 6													

Semestre 4 Master MQSE

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
EGF1LUS1	**UE**	**Stage en entreprise (minimum 4 mois)**	**30**	**30**		**CCI**														
		Choisir 1 élément(s)																		
	BLOC	Étudiants en formation initiale				CCI														
EGF1LM11	EC	Projet en entreprise - Mémoire de stage		30		CCI		**Présentation orale du mémoire (suivie d'une discussion avec le jury en s'appuyant sur l'évaluation de l'entreprise)**	AC	MS	0h55	30							
EGF1LE12	EC	Accompagnement méthodologique					TD 30													
	BLOC	Étudiants en alternance				CCI														
EGF1LM11	EC	Projet en entreprise - Mémoire de stage		30		CCI		**Présentation orale du mémoire (suivie d'une discussion avec le jury en s'appuyant sur l'évaluation de l'entreprise)**	AC	MS	0h55	30							

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Nb notes	Nombre de notes
Pond.	Pondération
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)

Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

ET	Écrit sur table
EO	Épreuve Orale
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
A	Autre